



Perte de permis de conduire

Par **Pecquereau Fabien**, le **30/07/2018 à 21:00**

Bonsoir,

Je suis Belge avec un permis belge.

Je suis maintenant domicilié en France et on m'a volé mon permis Belge.

Vers qui dois-je me tourner pour refaire mon permis?

Vais-je recevoir Un permis Belge ou permis Français?

Quelle est la procédure que je dois accomplir?

Merci d'avance pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **30/07/2018 à 21:17**

Bonjour,

Voir permis est valable en France, mais belge, donc adressez vous aux autorités concernées.

<http://france.diplomatie.belgium.be/fr/services-consulaires/permis-de-conduire-france>

Par **Pecquereau Fabien**, le **30/07/2018 à 21:30**

Sur votre lien on signale l inverse pourtant

Par **Pecquereau Fabien**, le **30/07/2018 à 21:32**

Procédure pour remplacer le permis belge perdu/volé :

Faire établir un PV de perte/vol par la police ou la gendarmerie nationale et en demander une copie

Demander à la dernière commune belge de résidence, une attestation concernant le permis délivré (date de délivrance, validité, catégories...)

Présenter cette attestation (le cas échéant traduite en français) à la Préfecture du lieu de

résidence en France. C'est cette autorité qui délivrera un nouveau permis de conduire (français), éventuellement à l'issue d'une enquête qui peut durer jusqu'à six mois.

Par **Pecquereau Fabien**, le **30/07/2018** à **21:33**

Ils se balancent tous la balle